



Le

21034135



ABEILLE Jérôme, Pascal, Bruno  
5 ROND-POINT DES FETES  
91210 DRAVEIL  
FRANCE

V/Réf. : 202109480082-09-A

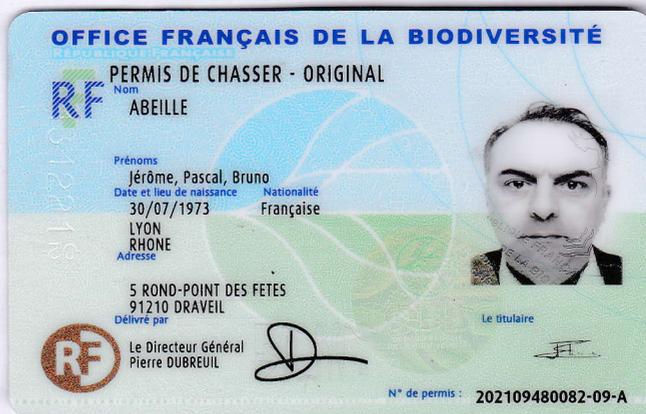
Monsieur,

Vous venez de réussir votre examen du permis de chasser et je tiens à vous en féliciter. Votre permis vous est donc remis ce jour par l'Inspecteur du permis de chasser, qui vous a fait passer les épreuves.

Vous pouvez dès à présent le faire valider auprès de la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix.

Pour être valable, votre permis de chasser doit être validé pour le lieu et la période en cours et, le cas échéant, après paiement des participations et cotisations fédérales afférant à la chasse du grand gibier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



21034135

L'inspecteur du permis de chasser

Hervé ALEXANDRE

13 DEC. 2021

Le Directeur Général

Pierre DUBREUIL

Unité du permis de chasser  
BP20 - 78612 Le Perray en Yvelines Cedex  
Tél. : 01 30 46 60 00 - Courriel : [permis.chasser@ofb.gouv.fr](mailto:permis.chasser@ofb.gouv.fr)